



DEPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE CARVIN

VILLE DE LIBERCOURT
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS ET DES DECISIONS

DELIBERATION N° 2025/23

OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DIVERSES 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'Avril à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Daniel MACIEJASZ, Maire, à la salle Simone de Beauvoir, en suite d'une convocation du 28 Mars 2025 affichée à la porte principale de la Mairie.

Etaient présents :

Daniel MACIEJASZ - Alain COTTIGNIES - Karima BOURAHLI - Daniel KANIA - Françoise LAGACHE - Patrick HELLER - Christian CONDETTE - Maria DOS REIS - Monique CAULIER - Lydie RUSINEK - Jean-Marie DERUELLE - Véronique MORTKA - Rachid DERROUCHE - Corinne DUTEMPLE - Valérie INVERSIN - Anne-Sophie OSINSKI - Pauline DETOURNAY - Alice MOCHEZ-HUYS - Mathilde BETRAMS - Alexis LEGRAND - Sébastien HOGUET

Etaient excusés :

Madame Emilie BOSSEMAN qui a donné procuration à Madame Françoise LAGACHE
Monsieur André RUCHOT qui a donné procuration à Madame Valérie INVERSIN
Monsieur Nicolas COUSSEMENT qui a donné procuration à Madame Corinne DUTEMPLE
Madame Mélissa DEMERVAL qui a donné procuration à Monsieur Alain COTTIGNIES
Madame Aïcha BOULOUIZ-LEMBA qui a donné procuration à Madame Emilie BOSSEMAN

Etait absent :

Monsieur Bruno DESRUMAUX

Madame Valérie INVERSIN est élue secrétaire de séance.

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Le conseil municipal,

- Vu l'article L. 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après examen par les commissions « Animation de la vie associative - Culturelle et Sportive - Communication et coordination de l'action municipale » et « Finances – Ressources Humaines - Jumelage » qui se sont respectivement réunies les 17 Mars et 19 Mars 2025, après avoir pris connaissance de la note de synthèse remise avec l'ordre du jour et après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, soit **23** voix : (Mr Daniel KANIA, Monsieur Christian CONDETTE et Monsieur Alain COTTIGNIES n'ont pas pris part au vote)

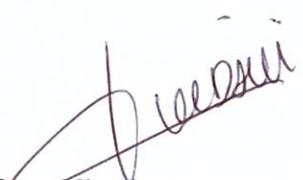
- 1) arrête le montant des subventions associatives diverses qui seront accordées pour l'année 2025, comme suit :
- 2) autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives au fonctionnement de ces associations
- 3) dit que les crédits sont inscrits au Budget Primitif.

Associations	Subvention 2025
Abeilles des terrils	500 €
Anciens Combattants Union des poilus	1 100 €
Colombophiles	900 €
Créative et féminine de Libercourt	400 €
Gardes d'honneur de Lorette	400 €
Harmonie Municipale La Concorde	3 000 €
LAC	400 €
Les Amis du jardin	950 €
Tous ensemble pour Jaurès	400 €
OCCE Joliot Curie	400 €
Usep Pantigny	700 €
Les Pt'its loups de Curie	600 €
APE Pantigny	800 €
ALFA	2 000 €
Occasion et Rencontres	0 €
OCCE Jean Jaurès	500 €
OCCE Pierre et Marie Curie	500 €
A2PCL	800 €
Club des aînés des 4 cités	800 €
CPCL	4 000 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois dès transmission au représentant de l'Etat et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

La secrétaire de séance
Madame Valérie INVERSIN

Pour extrait certifié conforme,
LIBERCOURT, le ... 1.1. AVR. 2025
Le Maire,
Daniel MACIEJASZ


Date de publication : 11 AVR. 2025





